

Séminaire Interrégional de Dijon sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte

Contexte et objectifs du séminaire:

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) définit un cadre pour faciliter et démultiplier les actions en faveur d'un nouveau modèle de croissance en France. Elle vise à coordonner, mettre en cohérence l'ensemble des démarches et lancer le mouvement pour la transition énergétique et environnementale.

Comme la COP 21 l'a montré, cette transition représente un enjeu environnemental, économique, social et sociétal majeur pour le monde.

La transition énergétique pour la croissance verte (TECV) doit conforter l'engagement de notre pays dans la lutte contre le réchauffement climatique et renforcer son indépendance énergétique. Cette transition doit faire émerger un nouveau modèle de développement économique et social qui permette de concilier ce qui peut sembler inconciliable, un modèle qui soit porteur d'innovations, de compétitivité, d'emplois durables, de pouvoir d'achat, de lutte contre le chômage et la précarité sous toutes ses formes. Les croissances verte et bleue doivent ainsi contribuer à trouver des solutions nouvelles aux problèmes générés par le défi climatique lequel emporte des conséquences immédiates sur la santé publique et la qualité de vie.

Afin d'accompagner cette transition, la loi définit les leviers correspondant aux domaines d'intervention du MEDDE et du MLETR :

- rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois ;
- développer les transports propres pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé ;
- lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire ;
- favoriser les énergies renouvelables pour diversifier nos énergies et valoriser les ressources de nos territoires.

La TECV irrigue tous nos domaines d'intervention. Elle constitue une source de transformation durable de nos modes d'action, nous oblige à réévaluer nos priorités, à interroger nos pratiques, rôles et postures dans les territoires en incorporant les spécificités locales. Dans les régions, les communautés de travail sont un lieu privilégié pour impulser l'innovation. Dans ce cadre, l'Etat et ses opérateurs doivent "inventer" l'accompagnement de la TECV adapté à chaque territoire. Ils doivent former une avant-garde dans "l'activation" des territoires et l'entraînement de ceux-ci dans la dynamique de la croissance verte.

La TECV concerne tous les agents, quel que soit leur domaine d'intervention. Elle est porteuse d'enjeux très concrets nécessitant le plus souvent la combinaison de compétences dispersées dans les différents domaines d'intervention des services de l'Etat et de ses opérateurs. La palette d'outils à mobiliser

est large : si la régulation par des normes et des systèmes d'autorisation conserve un rôle important, dans le cadre d'une volonté forte de simplifier et accélérer les procédures, les dispositifs d'appels à projet du ministère et/ou de l'Ademe ou encore de l'Anah (comme les TEPCV, les TZDZG, les Villes respirables) renouvellent le positionnement des agents des services et renforcent leur rôle d'interface et de conseil auprès des collectivités et des acteurs socioéconomiques. Les outils doivent être maîtrisés et bien articulés au quotidien pour faciliter l'émergence des projets et emporter un effet d'entraînement sur tous les acteurs des territoires. Ces outils ont vocation à "donner envie" aux territoires de s'en saisir et de multiplier les initiatives qui concrétisent l'ambition de la croissance verte.

Les moyens financiers dégagés par l'Etat pour l'accompagnement des projets locaux par ses services et ses opérateurs sont considérables. Ils nécessitent une parfaite coordination entre services de l'Etat et opérateurs dans l'accompagnement des projets.

La série de séminaires interrégionaux qui s'ouvre les 2 et 3 février à Dijon s'inscrit dans le prolongement des initiatives portées au niveau national notamment par l'IFORE, mais aussi localement par des Dreal, DDT, DR de l'Ademe et du CMVRH.

Elle vise à démultiplier et approfondir l'effort de montée en compétences nécessaire à la mise en oeuvre de cette politique transversale, en particulier en termes de postures attendues de l'Etat et de ses opérateurs dans les territoires ainsi que sur le plan technique. Au-delà de l'objectif de partage des enjeux, il s'agit de s'approprier les outils, de comprendre le rôle de chacun, d'interroger les expériences pour construire des réponses pragmatiques et opérationnelles aux questions posées par la mise en oeuvre de cette politique prioritaire.

Sommaire:

Il existe une documentation fournie sur les dispositifs portés par la TECV et leurs ambitions.

A l'intérieur de ce kit, vous pourrez trouver des ressources variées en fond et en forme, proposées par les différentes directions du ministère qui vous donneront des clefs pour aller plus loin.

Ressources TECV

- ✓ Une synthèse de ce qu'est la révolution verte (au sein de laquelle s'inscrit la loi sur la TECV)
- ✓ Un sommaire d'un document sur les rôles des acteurs locaux dans le développement durable contenant un lien vers le document complet
- ✓ Une fiche explicative sur le financement participatif (aussi dit "crowdfunding")
- ✓ Un lien vers le site des lauréats des TEPCV *
- ✓ Un lien vers le mode d'emploi de la TECV et des actions qui l'accompagnent *
- ✓ Un lien vers la stratégie nationale de transition écologique pour le développement durable (2015-2020) *
- ✓ Un lien vers des exemples de démonstrateurs industriels pour la ville durable *
- ✓ 23 fiches de l'ADEME dont :
 - "Constructions neuves de bâtiments et/ou îlots publics à énergie positive – BEPOS"
 - "Approche intégrée des enjeux climat/énergie/environnement dans les projets d'urbanisme: l'AEU2"
 - "Évaluation des émissions de GES des projets d'urbanisme: planification et opération d'aménagement - outils GES Urba"
 - "Réalisation d'une démarche et un diagnostic ClimAgri"

Une offre de formation à votre disposition pour prolonger les travaux de ce séminaire

Elle est accessible sur les portails suivants

- ✓ Accès à l'offre de formation des établissements publics relevant des MEDDE et MLETR :
<http://www.votreenergiepourlafrance.fr/posts/list/initiative>
- ✓ OUPS :
http://oups-cmvrh.appli.i2/accueil_externe.php

- ✓ IFORE :
<http://formations.ademe.fr/solutions/>
- ✓ ADEME :
<http://formations.ademe.fr/solutions/>

Offre CMVRH

Parcours de professionnalisation 'Bâtiment Durable'

- ✓ Une brochure décrivant ce parcours de professionnalisation spécifique
- ✓ Un synoptique détaillé du parcours contenant des offres de formation correspondantes

Parcours de professionnalisation 'Planification Urbaine'

- ✓ Un synoptique détaillé du parcours contenant des offres de formation correspondantes

Parcours de professionnalisation 'Nouveau Conseil aux Territoires (NCT)'

- ✓ Une fiche explicative du nouveau conseil aux territoires
- ✓ Un synoptique détaillé du parcours contenant des offres de formation correspondantes
- ✓ Un lien vers le site intranet du Nouveau Conseil aux Territoires*

Informations supplémentaires

- ✓ Un tableau listant une cinquantaine de formations du CMVRH se rapportant à la TECV
- ✓ Un lien vers la totalité de l'offre de formation continue *

***Liens:**

Mode d'emploi de la TECV et des actions qui l'accompagnent

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-loi-de-transition-energetique,40337>

En bref: la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/En-bref-la-strategie-nationale-de.html>

Site Intranet sur le Nouveau Conseil aux Territoires

<http://intra.dgaln.i2/qu-est-ce-que-le-nouveau-conseil-aux-territoires-r5278.html>

Démonstrateurs industriels pour la ville durable

http://www.developpement-durable.gouv.fr/vpn.e2.rie.gouv.fr/IMG/pdf/2015-12-23_DP_Demonstrateurs_villes_durables_def.pdf

Les lauréats des TEPCV

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-laureats-des-TEPCV.html>

Offre de formation continue

<http://intra.rh.sg.i2/accedez-a-l-offre-de-formation-continue-r2298.html>



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

